



Conflit d'intérêts

Par **Marilou74190**, le **11/04/2021** à **23:13**

Bonjour,

Mon ex-compagnon a pris un avocat contre moi car je l'ai assigné au tribunal pour pouvoir sortir de l'indivision. Cet avocat m'avait défendu dans une autre affaire avec mes frères et sœurs il y a 12 ans.

A mon avis il commet une faute professionnelle ?

Merci de m'éclairer sur la réglementation en vigueur.

Par **Tisuisse**, le **12/04/2021** à **07:13**

Bonjour,

Qui commet une faute professionnelle et pourquoi ? vous ne dites rien sur ce point.

Par **youris**, le **12/04/2021** à **10:41**

bonjour,

si l'avocat qui vous a défendu, il y a 12 ans, ne viole pas le secret professionnel, il peut représenter une partie adverse dans une affaire qui n'a aucun lien avec l'affaire ou il vous défendu précédemment.

voir le décret 2008-790 relatif aux règles de déontologie de la profession d'avocat.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000633327/#LEGIARTI000006203223>

ainsi que ce lien :

https://blogavocat.fr/space/laure.gaudefroy-demombynes/content/un-avocat-peut-il-devenir-l-avocat-de-la-partie-adverse--_f56c9ece-18b1-4701-8055-88cabb8112f5.

salutations